



DSDEN du Nord
Division des personnels Enseignants du 1er degré Public
144, rue de Bavay – BP669 - 59033 LILLE CEDEX

Cocher la case correspondant à votre situation :

Vous êtes affecté(e) dans le Nord DPEP BGI 59

Vous êtes affecté(e) dans le Pas-de-Calais DPEP BGI 62

CHANGEMENT DE SITUATION

RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Nom d'usage : _____ Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Votre n°I.N.S.E.E. : _____

MOTIF DU CHANGEMENT	PIECES A JOINDRE
ETAT CIVIL	
<input type="checkbox"/> Mariage	Copie du livret de famille
<input type="checkbox"/> PACS	Copie du PACS
<input type="checkbox"/> Concubinage	Certificat de concubinage ou à défaut une attestation de vie commune précisant la date d'effet
<input type="checkbox"/> Divorce, séparation	Joindre une copie certifiée conforme du jugement de divorce ou une attestation sur l'honneur précisant la date de séparation
<input type="checkbox"/> Décès du conjoint	Certificat de décès

ADRESSE	
Ancienne adresse :	Nouvelle adresse :
	Téléphone :
	Mail :

ENFANTS

Naissance

Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance

Adoption

Tout document officiel précisant la date d'arrivée au foyer

Dans les 2 cas, précisez les nom et adresse de la personne assurant la garde effective des enfants :

En cas de demande de supplément familial de traitement (SFT) merci de bien vouloir télécharger les imprimés sur l'espace professionnel de la DSDEN de LILLE *onglet enseignants 1^{er} degré / Situation personnelle et familiale* et de nous les retourner, dûment remplis et signés avec votre demande de changement de situation, accompagnée des pièces justificatives.


DOMICILIATION BANCAIRE

Joindre 2 relevés d'identité bancaire ou postale imprimés, récents et à en-tête de l'établissement teneur de votre compte.



ils doivent être **établis à vos nom et prénom** ⁽¹⁾

⁽¹⁾ si votre prénom n'apparaît pas sur le libellé, joindre une copie de votre carte d'identité s'il s'agit d'un compte joint, pour les agents féminins, joindre obligatoirement une copie du livret de famille ou de la carte d'identité.

 ***Toute demande de modification accompagnée des pièces justificatives doit parvenir au bureau gestionnaire de votre traitement au plus tard le 20 du mois pour une prise en compte le mois suivant.***

Fait à

le

Signature du demandeur